

LES JEUNES CULTIVATEURS

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

OBJET DE L'ASSOCIATION

1. Inculquer et développer partout l'amour, le respect et la fierté de la noble profession d'agriculteur.
2. Développer chez les agriculteurs de tout âge et de toute condition l'esprit de fraternité, d'association et de coopération.
3. Faciliter à ses membres les moyens de se communiquer mutuellement le fruit de leurs études et de leurs expériences.
4. Travailler toujours, par tous les moyens possibles à l'expansion de l'agriculture dans la province.

RÈGLEMENTS DE L'ASSOCIATION

1. L'association est connue sous le nom de « LES JEUNES CULTIVATEURS. »
2. Elle a pour but d'unir dans une action commune tous les jeunes cultivateurs en vue de promouvoir l'organisation et le développement de l'agriculture d'une façon pratique et efficace.
3. Son action s'exerce par toute la province agricole de Québec.
4. Le siège social de l'association est à l'Institut agricole d'Oka, La Trappe près Montréal, domicile du Secrétaire.
5. L'association est administrée par un bureau de direction.
6. Le bureau de direction se compose de douze membres élus à l'assemblée générale annuelle, par la majorité des membres présents, sur proposition d'un membre actif, appuyée par un second membre actif. Parmi ces douze directeurs seront choisis un président, un vice-président et dix conseillers.
7. Le secrétaire-trésorier est choisi en dehors des directeurs. Il rend ses comptes à l'assemblée générale régulière, une fois par année.
8. Les assemblées générales régulières se tiendront une fois par année à date fixée par le bureau de direction.
9. Des assemblées spéciales peuvent être convoquées sur proposition d'un membre actif, appuyée par la majorité du bureau de direction.
10. Avis de toute assemblée sera donné par le secrétaire huit jours avant la date fixée pour la dite assemblée.
11. Toute personne s'intéressant à l'agriculture peut devenir membre de l'association après avoir signé la formule d'adhésion, et avoir été présentée par un membre actif de l'association.
12. Tout membre nouveau, en présentant sa demande, doit payer sa cotisation annuelle qui est d'au moins vingt-cinq sous.

DEVOIR DES MEMBRES

Les membres de l'association doivent s'engager à réaliser autant que possible le but poursuivi par la dite association. Pour cela ils tâcheront de suivre les instructions de leur bureau de direction. Ils s'efforceront de répandre autour d'eux l'amour et le respect de la profession agricole, et de faire profiter leur entourage des connaissances qu'ils auront acquises. Ils pro-

fitent de toutes les occasions pour acquérir de nouvelles connaissances pratiques et utiles à leur profession d'agriculteurs.

L'association entend collaborer à toutes les entreprises agricoles nécessaires : amélioration des semences et des terres, industrie raisonnée de la laiterie, aviculture, bons chemins, etc., le Comptoir coopératif agricole, (casier postal 126, Montréal), est le sujet d'une étude attentive de sa part.

UN CERCLE DE FERMIERE A CHICOUTIMI

Profitant du passage des conférenciers du Ministère provincial de l'Agriculture à Chicoutimi, plusieurs jeunes filles de cette ville se réunissaient, le 8 et le 11 février dernier, dans les salons du Château Saguenay pour soumettre à MM. Alphonse Desilets et Geo. Bouchard le projet d'organisation d'un Cercle régional de Jeunes Fermières.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Mlle Cécile Guay.

M. Alphonse Desilets, B. S. A., conférencier agronome de Québec, développa l'idée de ce projet longtemps caressé par d'anciennes élèves de l'École Normale de Roberval. Il exposa le but, l'organisation et le fonctionnement de ce groupe qui aura son siège à Chicoutimi et étendra son œuvre sur toute la région. Ce Cercle féminin sera géré par un comité choisi parmi les jeunes filles les plus compétentes et les mieux préparées. Il fera bénéficier ses membres et amies des connaissances acquises par l'étude théorique et surtout pratique de l'apiculture, de l'aviculture et du jardinage. M. Desilets, en terminant, a révélé à son auditoire les secrets intimes et merveilleux de ce petit monde organisé qu'est la ruche d'abeilles.

M. Georges Bouchard, ingénieur gradué de Louvain et d'Angers, fit l'histoire des premiers Cercles de Fermières belges, et termina son splendide exposé par un appel à nos petites sœurs de la campagne, en faveur de l'union cordiale qui doit les guider dans le relèvement de la profession agricole chez nos populations rurales.

LA PROCHAINE RÉCOLTE DE L'OUEST

L'importance de la récolte de l'an prochain est une question d'intérêt vital pour les chemins de fer, aussi M. Acheson, agent des Grains pour le Pacifique Canadien, est-il activement occupé de ce temps-ci à calculer l'étendue de terres mises en culture et la production probable de l'automne de 1915 afin que le chemin de fer sache combien

il lui faudra fournir de wagons pour le transport. La récolte est cependant sujette à diverses influences extérieures et il faut s'y connaître pour deviner juste.

Un journal de Lethbridge vient de publier des chiffres fournis par les villes au sud de l'embranchement de Crow's Nest du C. P. R., indiquant la superficie labourée l'an dernier et si toute la contrée au sud de Lethbridge-Weyburn est ensemencée pour donner une production similaire, on estime que cette partie de l'Alberta sud produira une récolte de 12,000,000 de minots.

L'ECONOMIE RÉALISÉE SUR LA RATION DES CHEVAUX PAR L'EMPLOI DES APPLATIS- SEURS D'AVOINE

L'avoine est sans contredit l'aliment qui convient le mieux aux chevaux que l'on utilise à des travaux fatigants et pénibles. Le plus ordinairement elle est donnée entière. Mais beaucoup de chevaux, soient qu'ils aient une mauvaise dentition, soit qu'ils mangent avec gloutonnerie (on dit alors que le cheval boit son avoine), en avalent beaucoup sans l'écraser. De ce fait, elle traverse le tube digestif sans être assimilée et est rejetée intacte dans les excréments.

Il y a là une perte résultant d'une mastication incomplète. C'est pour la prévenir que l'on a imaginé les aplatisseurs et les concasseurs d'avoine. Il est admis que les aplatisseurs sont préférables aux concasseurs, parce qu'ils brisent moins l'avoine, tout en déchirant assez l'enveloppe pour mettre l'amande farineuse à découvert sans la broyer. L'aplatissement a donc pour but de rendre le grain d'avoine plus tendre sous la dent, plus susceptible de s'imprégner de sève, mieux disposé ainsi à subir la digestion et d'éviter qu'il ne sorte intact dans le crottin.

Pour toutes ces raisons, l'usage des aplatisseurs doit être préconisé. Il permet de réaliser, sur la ration ordinaire des chevaux, une économie notable.

L'aplatissement de l'avoine est une opération encore utile pour faciliter la composition des mélanges et la constitution des rations économiques.

L'avoine renferme dans son écorce, un principe aromatique, sorte d'alcaloïde qu'on appelle avenine.

C'est à ce principe que la plupart des auteurs attribuent l'action stimulante de l'avoine. Ce serait l'excitant des cellules motrices du système nerveux, précipitant la contraction musculaire et, par suite, facilitant le travail. Or, ce principe est très volatil. Aussi, ne faut-il aplatir l'avoine qu'au fur et à mesure des besoins, au moment de l'administration des rations.

On peut réaliser ces conditions en ayant un aplatisseur à côté de son coffre à avoine. Toutefois, l'avenine s'évapore moins dans l'avoine aplatie que concassée.